



DT-OU-DPC  
Case postale 224  
1211 Genève 8

Département du territoire  
Secrétariat général  
Rue de l'Hôtel-de-Ville 14  
1204 Genève

N/réf. NW/SF/PF/adg – Aigle n° 500215-2026  
V/réf. CGO/PVU/CMe

Genève, le 2 mars 2026

Commission consultative cantonale pour l'aménagement du territoire (CAT)

**Rapport d'activité mandature 2024-2029**

2<sup>ème</sup> année

(1<sup>er</sup> février 2025 – 31 janvier 2026)

**I. Bases légales de la commission**

- Article 1, alinéa 1 de la loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009 (LCOF; A 2 20);
- Article 5, lettre b du règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010 (RCOF; A 2 20.01);
- Article 4 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, (LaLAT; L 1 30).

**II. Composition de la commission et parité**

En application de l'article 14, alinéa 2, 2<sup>ème</sup> phrase LCOF, il est précisé que 11 femmes et 15 hommes siègent dans la présente commission.

La parité des sexes à raison de 40% au moins du sexe sous-représenté, telle que prévue à l'article 5 alinéa 4 LCOF est respectée.

**III. Compétences de la commission**

La commission consultative cantonale pour l'aménagement du territoire participe avec le département du territoire à la définition des projets de concept de l'aménagement cantonal et de schéma directeur cantonal. Elle est également chargée de participer, avec le département, au développement du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois (art. 4, al. 1 et 2 LaLAT).

#### IV. Activités de la commission

La commission s'est réunie à quatre reprises entre le 1<sup>er</sup> février 2025 et le 31 janvier 2026, les 18 mars, 13 mai, 26 août, et 14 octobre 2025.

Lors de ces séances, les travaux de la commission ont essentiellement été consacrés à la révision du plan directeur cantonal (PDCn 2050).

La première séance de l'année a été dédiée à l'élaboration du Concept du PDCn 2050, partie stratégique du plan directeur qui définit le projet de territoire à l'horizon de 20-25 ans. Après une présentation des recherches préalables, de la méthodologie et du calendrier, une première proposition de refonte du Concept a été mise en discussion par le biais d'un atelier de travail.

Lors de la deuxième séance, plus informative, plusieurs sujets ont été présentés et discutés avec les membres de la commission :

- les premiers chiffrages et la localisation des potentiels théoriques d'accueil des nouveaux habitants et emplois pour l'horizon 2050 ;
- la méthode de travail permettant de révéler les enjeux et opportunités au croisement des différentes politiques publiques et d'identifier les arbitrages qui devront être menés ;
- un éclairage sur la problématique des surfaces d'assolement dont le canton doit garantir un quota de 8400 hectares et la proposition du canton en vue de limiter les futures extensions urbaines sur la zone agricole ;
- les réflexions préalables sur la zone 5 (dite zone villas), ses enjeux spécifiques et les travaux en cours pour envisager son évolution ;
- le projet d'agglomération 5 (PA5), dont la consultation a eu lieu entre le 4 novembre et le 15 décembre 2024, et qui fut déposé à la Confédération le 26 juin 2025.

À la suite de la présentation de l'avancement des contenus stratégiques, la troisième séance de l'année de mandature a été l'occasion de travailler en atelier sur les premières cartes du Concept du PDCn 2050. Les membres de la commission ont également été informés du lancement de la procédure de consultation de la quatrième mise à jour du PDCn – sur laquelle ils avaient été consultés du 8 novembre 2024 au 8 décembre 2024 – portant sur l'ancrage des sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO, ainsi que des projets de décharge dans le PDCn 2030.

Lors de la quatrième séance, une version de travail partielle (version 1) du PDCn 2050 a été présentée et discutée avec les membres de la commission. Cette version décline en sept axes les grandes orientations et contenus stratégiques du projet de territoire et propose une première structuration du Schéma directeur cantonal en fiches de mesures de mise en œuvre. La méthodologie pour l'évaluation environnementale stratégique, qui sera appliquée au projet de PDCn, a aussi été présentée, ainsi que les programmes de concertation avec les communes et associations professionnelles, de participation citoyenne et de communication destinés à accompagner la révision du PDCn.

Les membres de la commission ont, en outre, été invités à participer à la démarche *De l'utilité de la prospective dans le processus d'élaboration d'un nouveau plan directeur cantonal*, initiée par la commission prospective du canton de Genève. Dans ce cadre, trois

ateliers ont été organisés autour du thème de l'avenir de la Genève internationale – les 7 et 21 mars et le 4 avril 2025 – afin d'offrir une meilleure compréhension des enjeux prospectifs et de présenter des outils méthodologiques en privilégiant leur mise en pratique.

La commission a également été conviée à se joindre aux milieux associatifs et professionnels lors de deux ateliers organisés par l'office de l'urbanisme, le 3 avril et le 6 novembre 2025, dans le cadre du programme de concertation sur la révision du PDCn. Le premier portait sur le *Bilan intermédiaire du Plan directeur cantonal 2030*, au cours duquel les participants ont pu partager leur point de vue, afin de mettre en évidence les éléments de consensus ou de dissensus entre participants quant aux constats de ce bilan. Le second abordait les nouveaux objectifs contraignants du PDCn 2050 permettant aux participants de se prononcer sur leur pertinence, mais aussi de les modifier ou les compléter et de les prioriser.

Il a encore été proposé aux membres de la commission d'assister à la table ronde *Regards croisés sur la capacité du sol. Les conditions et limites du territoire dans l'accueil de la croissance* inscrite au programme des Rencontres de l'urbanisme le 14 octobre 2025.

Enfin, l'avancement de la procédure de la quatrième mise à jour du PDCn 2030 – adaptation partielle – ainsi que le projet consolidé du Projet d'agglomération de cinquième génération suite aux consultations, ont été présentés à la commission.

## V. Secrétariat de la commission

Le secrétariat de la commission est assuré par l'office de l'urbanisme qui effectue les missions suivantes : correspondance, organisation des séances et ateliers, prise des procès-verbaux, suivi des jetons de présence.

## VI. Frais de la commission

### A. Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCOF)

Le versement des jetons de présences pour la période concernée représente un montant de CHF 25 902.50.

### B. Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCOF)

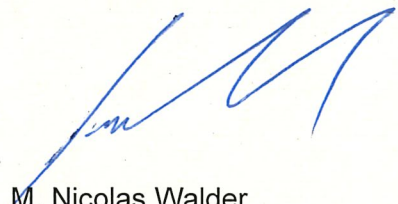
Néant.

### C. Corrections d'examens écrits et examens oraux (art. 26 RCOF)

Néant.

### D. Remboursement de frais (art. 28 RCOF)

Néant.



M. Nicolas Walder  
Président de la commission